

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 23 JUN 2026
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 40

Nb. de représentés : 10

Nb. d'absents : 3

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois juin à 17h10, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur David LORION, Maire.

AFFAIRE N° 04/118 :

Modification de la délibération n°34/1663 du 12 septembre 2024 relative à la convention de partenariat avec la compagnie Nektar : « Rencontre entre un auteur, un territoire et ses habitants »

ETAIENT PRESENTS :

MM. LORION David, LAKERMANCE Michèle, NARINSAMY Nadège, OMARJEE Mohammad, DAMOUR Kichena, DERFLA Lisa, RICHARDSON Jackson, SELLY Roger, ARAYE Hélène, LABENNE Jennifer, VIENNE Frédéric, TAYLLAMIN Patricia, LAURENCE Dany, KICHENIN Nicole, MAROUDE GOPALLE Valdo, ABLANCOURT Nathalie, LAGARRIGUE Moïse, VAYABOURY Jean Patrick, FIROAGUER Patrick, TAN Willy, NASSIBOU Guilaine, VIRY Pascaline, JUDITH Laurent, SAILLY Sabine, NAYAGOM Ulrich, LAGARRIGUE Béatrice, AKHOONE Roxana, GOVINDASSAMY POULLE Lilian, MALIDI Mariaty, SUMAC Clément, PALIOD Samantha, TECHER Fabrice Louis, POTHIN Henri-Claude, BANDAMA ATIAMA Yvonne, SARPEDON Jean François, LEBON Jean Laurent, FONTAINE Gaëlle Michelle, K/BIDI Emeline, SINIEN Neïma Marie Gabrielle, DIJOUX Moze.

REPRESENTE (S) :

MM. FONTAINE Emilie (par Madame Lisa DERFLA), AHO NIENNE Sandrine (par Madame LAKERMANCE Michèle), VALY Nazir (par Madame Jennifer LABENNE), RIANI Richard (par Monsieur Mohammad OMARJEE), AGATHE Chantal (par Monsieur Willy TAN), GOVINDAMAL Frédéric (par Monsieur Valdo MAROUDE GOPALLE), ADIGADOU Marina (par Monsieur David LORION), ALBORA Stéphane (par Monsieur Lilian GOVINDASSAMY POULLE), TAILAMEE Caroline (par Monsieur Roger SELLY), ANDA SITA Jean Gaël (par Madame Moze DIJOUX).

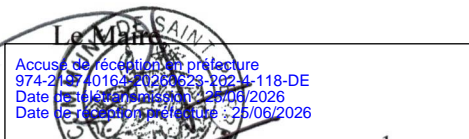
ABSENTS :

MM. NARIA Olivier, CALOGINE Ketty, PAPI Lionel.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Lisa DERFLA pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée le 25 juin 2026 et la convocation du Conseil Municipal faite le 17 juin 2026.



David LORION

Affaire n°04/118 : Modification de la délibération n°34/1663 du 12 septembre 2024 relative à la convention de partenariat avec la compagnie Nektar : « Rencontre entre un auteur, un territoire et ses habitants ».

Médiathèque - Direction Générale des Services à la Population

Le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération du 12/09/24 relative à l'affaire N°34/1663, le Conseil Municipal a validé la convention-cadre en faveur du livre à la Réunion qui a été signée entre l'Etat (Direction des Affaires Culturelles), le Centre National du Livre et la Région Réunion. De cette convention, qui vise à articuler et développer leur politique commune pour la période 2023-2025, est né un nouveau dispositif intitulé « Rencontre entre un ou des auteur(s), un territoire et ses habitants » sur appel à projet ouvert aux collectivités.

Il s'agit de faciliter l'accès de tous aux œuvres littéraires et aux savoirs, d'élargir son lectorat notamment sur les territoires qui sont éloignés des lieux de culture, telle est la politique culturelle menée sur le territoire de Saint-Pierre à travers le projet « Deux autrices, deux quartiers, deux médiathèques face à la mer ». Il s'agira de mettre en lien deux autrices de la Compagnie Nektar et les habitants de Terre Sainte et de la Ravine Blanche pour recueillir leurs rapports à la mer.

Une action qui s'articule autour de 2 temps forts :

- Un programme d'actions culturelles et de médiation sera proposé au public des deux quartiers : valorisation des œuvres des autrices et mise en place d'ateliers d'écriture, recueil de la parole en lien avec la thématique et lecture scénique.

- Une résidence de recherche-écriture ayant pour finalité la création d'un ouvrage valorisant le patrimoine imaginaire du territoire de Saint-Pierre autour de la mer

Le coût total du projet s'élève à 16 316 €.

La participation financière de la Région a été révisée et un nouveau plan de financement a été proposé

- Région 70 %: 11 300 €
- Ville 30 % : 5 016 €
- Total : 16 316 €

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- **D'APPROUVER le nouveau plan de financement de l'action et la convention annexée,**
- **D'AUTORISER Le Maire ou l'un des adjoints délégué à SIGNER toute pièce administrative ou financière se rapportant à cette affaire**

P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE



David LORION